

Préambule : L'ensemble des personnes présentes ce jour tient à faire remarquer que le débat sur l'école ne repose pas sur un projet dont le gouvernement serait porteur mais se présente comme une grande discussion qui oscille entre utopie et café du commerce.

Question n°01 – Quelles sont les valeurs de l'école républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?

Après avoir rappelé les valeurs fondamentales de l'école que sont la laïcité, l'égalité des chances et la gratuité une question se pose : une fois que l'on a affiché ces grands principes, comment les mettre en œuvre ?

L'égalité des chances est un principe et non un mythe, mais l'école est confrontée au problème de la mixité sociale et des différences qui peuvent exister entre les zones urbaines et les zones rurales. Le rôle qu'assumait l'école d'ascenseur social ne fonctionne plus. Les efforts fournis ne suffisent plus pour trouver un métier et une position dans la société. L'école doit-elle valoriser l'instruction (transmission d'une culture commune) ou préparer à la formation professionnelle ?

La notion de collège unique apparaît comme une base pour pouvoir suivre ensuite une formation tout au long de la vie.

La question de la laïcité est abordée sous l'angle plus vaste de la gestion des libertés individuelles dans un groupe : comment intégrer la diversité des expressions culturelles ?

L'école doit être tolérante et rester ouverte à tous.

Dans les différentes expressions de la mode et de la culture « jeune » apparaît le problème des différences sociales et de la tyrannie des marques. Doit-on accepter totalement les expressions vestimentaires ? L'idée de l'uniforme scolaire est rappelée mais ne semble pas pertinente.

De manière plus générale se pose la question des droits et des devoirs des élèves. Il apparaît aujourd'hui que les élèves ont des droits et pas de devoirs. Cela se remarque notamment dans la tenue des élèves (attitude, langage). L'école apparaît comme un lieu de contrainte.

Il y a actuellement concurrence entre l'école et les médias, d'où la nécessité d'éduquer les élèves aux médias et former à l'esprit critique au travers des outils médiatiques. Il est rappelé également le principe de co-éducation (famille / école) et de l'importance des rencontres entre parents et enseignants.

Quant au problème de la mixité (garçons/filles), l'école doit être un lieu d'émancipation et d'épanouissement.

En conclusion, les règles fondamentales de l'école et la notion de respect doivent être rappelées dans le cadre de l'élaboration d'un règlement intérieur d'établissement pour être portées à la connaissance de tous.

Question n°18 – Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

On note actuellement une diversité des écoles selon les régions en fonction d'une histoire d'un vécu. Peut-on continuer à fonctionner sur un mode aussi centralisé ? La décentralisation est positive si elle permet davantage de décisions plus proches du terrain tout en répondant à des critères de service public.

Le problème est celui de l'éventuelle privatisation de services (maintenance, entretien). La crainte des personnels atos est légitime ; la maintenance, les réparations au quotidien et l'entretien dans un établissement scolaire participent au cadre de vie. De même le rattachement des assistantes sociales scolaires à la collectivité territoriale remet en cause leur rôle de prévention au quotidien en milieu scolaire. On voit déjà apparaître des dérives préoccupantes dans les RASED où le manque de personnel dans les écoles correspond à un abandon de service public.

La carte scolaire doit également être préparée en concertation de manière à ne pas répondre seulement à des impératifs économiques locaux. Qu'en est-il du rôle réel des inspections académiques ?

Si l'école fonctionne comme une entreprise, qu'advient-il du recrutement des enseignants ?

L'Etat doit continuer à garantir le contenu des programmes et la nomination des enseignants.

Cependant, il apparaît que les enseignants ne font pas le même métier s'il s'agit d'un établissement difficile ou non. Se pose alors la question de la formation continue et celle de la nomination des enseignants telle qu'elle se pratique actuellement. Le besoin en compétences est-il le même dans tous les établissements ? L'autorité des chefs d'établissement pourrait être renforcée dans ce domaine (profils de postes, reconversion des personnels en difficulté). Mais il est important de conserver aux enseignants leurs statuts généraux de la fonction publique.

Rappel de la notion de décentralisation : il s'agit de faire passer le pouvoir de décision d'une collectivité à une autre plus proche du public visé.

Il règne encore une certaine opacité sur les critères d'attribution des moyens.

Il y aurait une plus grande autonomie des établissements et une plus grande responsabilité des acteurs vis à vis de ces moyens si une enveloppe globale était attribuée au lieu de se voir imposer des choses qui ne correspondent pas nécessairement aux besoins ou à la politique de l'établissement.